Le juge du fond et le juge des référés

Par **hassan**, le **16/04/2015** à **20:44**

Bonsoir .
j'ai une dissertation que je dois rendre le vendredi concernant " le juge du fond et le juge des référés " en matière de la procédure civile .
j'aimerais bien qu'on me propose des plans .

et Vous pensez quoi de ce plan ?

I) Les conditions de saisine du juge de référé et de fond
1) les conditions de saisine des référés (urgence + évidence)
2) la saisine du juge de fond

II) Les caractères (ou effets) des décisions du juge de référé et de fond
1) le caractère provisoire des référés
2) L'autorité de la chose jugée

Par **marianne76**, le **17/04/2015** à **09:27**

Je pense que dans votre plan vous devriez mettre en avant les différences entre ces deux procédures sachant que la saisine du juge du fond est le principe , que le juge des référés est le juge de l'urgence (ce qui explique d'ailleurs la procédure rapide, l'autorité de chose jugée attachée aux décisions au fond) Vous avez des sous- titres déjà là dessus mais vous ne mettez en exergue la spécificité de ces procédures

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés